Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL03MAI2026-DE

SÉANCE du 21 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13/05/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédéric - MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy

Absents excusés : MEHAT Marie-Joëlle (pouvoir à VOISIN Yoann)

Absents non excusés : BLAIN Sylviane

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 20-2026

OBJET : Campagne PATA 2026.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que des travaux d'entretien de voirie PATA sont effectués chaque année sur la commune. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 mai 2026 pour l'ouverture des offres des trois entreprises consultées.

CHARIER : 5144.55 € HT

COLAS : Pas de réponse

LEMEE LTP : 5322.99 € HT

La commission d'appel d'offres a retenue l'entreprise CHARIER comme étant la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise CHARIER pour un montant HT de 5144.55 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature du marché de travaux avec l'entreprise précitée.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL03MAI2026-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 22 mai 2026

Et publication le 22 mai 2026